

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.241

L'An deux Mille Dix, le 22 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 octobre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 octobre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Aménagement du boulevard Frédéric GARNIER – Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime

RAPPORTEUR : Madame PELTIER

VOTE : 7 abstentions
Unanimité des suffrages exprimés

Par délibération en date du 29 juin 2009, la Ville de Royan a tiré le bilan de la concertation préalable avec le public, concernant l'aménagement complet du boulevard Frédéric Garnier.

Cette opération a pour objet, la réhabilitation de tous les espaces publics du boulevard situés entre les limites des propriétés privées et le muret bordant la plage, depuis le restaurant « Le Tiki » (face à la place Foch) jusqu'au Riveau, en limite des communes de Royan et Saint Georges de Didonne. La longueur concernée est de 1 600 mètres pour une largeur moyenne de 22,30 mètres, soit une surface totale de 35 680 m². L'estimation prévisionnelle de la totalité des travaux est de 7 500 000,00 euros TTC.

Une première phase de travaux a été réalisée en 2010, aux abords du Mirado, dans la partie comprise entre la rue des Flots et l'avenue du Maréchal Leclerc, pour un montant de 400 000,00 euros TTC.

Dans le cadre des exercices budgétaires 2010 et 2011, il est envisagé la réalisation de trois tranches de travaux supplémentaires définies comme suit :

- Tranche ferme : aménagement d'un tronçon de 180 mètres linéaires à partir de la rue des Flots en direction du Riveau - Estimation : 600.000 €TTC
- Tranche conditionnelle 1 : aménagement d'un tronçon de 150 mètres linéaires à la suite de la tranche ferme - Estimation : 500.000 €TTC
- Tranche conditionnelle 2 : aménagement d'un tronçon de 70 mètres linéaires aux abords du poste de secours du Lido - Estimation : 200.000 €TTC

Les autres tranches seront réalisées sur les exercices suivants, de façon à poursuivre la rénovation complète du boulevard Garnier.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter le Conseil Général de la Charente-Maritime pour une aide au financement de l'ensemble des travaux de rénovation du boulevard Garnier estimés 7.500.000 € TTC, au titre des travaux d'amélioration et d'embellissement du littoral et du patrimoine touristique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le bilan de la concertation du 29 juin 2009 relatif à la rénovation et l'embellissement du boulevard Frédéric Garnier,
- VU la le montant total des travaux d'aménagement estimé à 7.500.000 €TTC,
- VU l'avis de la commission de travaux du 31 août 2010,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter auprès du Conseil Général de la Charente Maritime, une subvention au taux le plus élevé, pour la réalisation de la totalité de l'aménagement du boulevard Frédéric Garnier, estimé à 7.500.000 €TTC, au titre des travaux d'amélioration et d'embellissement du littoral et du patrimoine touristique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 octobre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD